

TRANSMIS  
Le 20 DEC. 2021  
à la Sous-Préfecture

**BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU  
CAMBRESIS**

**Première convocation en date du vingt-deux octobre deux mille vingt et un adressée en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Le vingt-huit octobre deux mille vingt et un, les membres du Bureau du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambresis se sont réunis, en salle Matisse, Espace Cambresis, sous la Présidence de Monsieur SYLVAIN TRANOY.

17 membres sont présents, le quorum est atteint.

Membres présents (17) :

1. Monsieur BASQUIN Alexandre, Vice-Président au Pays, Avesnes lez Aubert
2. Madame DUBUIS Bernadette, Maurois
3. Monsieur DENOYELLE Jacques, Thun Lévêque
4. Monsieur DHERBECOURT Eddy, Awoingt
5. Monsieur DUEZ Pascal, Villers en Cauchies
6. Monsieur HENNEQUART Michel, Conseiller délégué au Pays, Mazinghien
7. Monsieur LANGLAIS Marc, les Rues des Vignes
8. Madame LAMOURET Fernande, Flesquières
9. Monsieur MOMPACH Pascal, Vice-Président au Pays, Doignies
10. Madame MAROUZE Sylviane, Romeries
11. Monsieur PRETTRE Michel, Aubencheul au Bac
12. Monsieur QUONIOU Henri, Saint Souplet
13. Madame RIBES Laurence, Vice- Présidente au Pays, Montay
14. Madame RICHOMME Liliane, Caudry
15. Monsieur RICHARD Jérémy, Troisvilles
16. Madame RINGEVAL Maryvone, Raillencourt Saint Olle
17. Monsieur TRANOY Sylvain, Président du Pays

Membres excusés

*Membres du Bureau*

Monsieur BRICOUT Frédéric, Caudry  
Monsieur COQUELLE Guy, Proville  
Monsieur DHANEUS Michel, Saint-Martin-sur-Ecaillon  
Madame DEPREZ Marie-José, Clary  
Monsieur ESCARTIN Didier, Vice- Président au Pays, Escarmain  
Monsieur MODARELLI Joseph, Le Cateau Cambresis  
Monsieur NOBLECOURT Francis, Masnières  
Monsieur Bruno IVANEC, Fontaine Notre Dame

Monsieur OLIVIER Jacques, Vice- Président au Pays, Bertry  
Madame SAYDON Laurence, Cambrai

*Présidents des EPCI*

Monsieur Paul SAGNIEZ, Solesmes  
Monsieur Serge SIMEON, Le Cateau Cambresis  
Monsieur François-Xavier VILLAIN, Cambrai

**TRANSMIS**  
Le **20 DEC. 2021**  
à la Sous-Préfecture

Envoyé en préfecture le 20/12/2021  
Reçu en préfecture le 20/12/2021  
Affiché le **SLOW**  
ID : 059-255902330-20211028-D2021\_48-DE

**Objet : Abrogation de la délibération du 23/03/2019 relative au lancement du recrutement d'un chargé de mission habitat**

Le Président, Monsieur Sylvain TRANOY, expose au Bureau,

Lors du Comité syndical du 23 mars 2019, a été décidé du lancement du recrutement d'un chargé de mission « habitat ».

Au titre du contrôle de légalité, Monsieur le sous-préfet a invité à renforcer le fondement juridique de notre contrat de chargé de mission « habitat ». En effet, depuis cette délibération un « nouveau » type de contrat, le contrat de projet, a été instauré dans la fonction publique (décret 2020-172 du 20 février 2020).

Il vous est proposé, dans une volonté de renforcer les procédures internes, de décider d'abroger la délibération du 23 mars 2019 relative au lancement d'un recrutement d'un chargé de mission « habitat », ce qui aura pour conséquence de mettre fin au contrat à durée déterminée dudit chargé de mission au 31 décembre 2021.

**Le Bureau après en avoir délibéré, décide d'abroger la délibération du 23 mars 2019 relative au lancement d'un recrutement d'un chargé de mission « habitat », ce qui aura pour conséquence de mettre fin au contrat à durée déterminée dudit chargé de mission au 31 décembre 2021.**

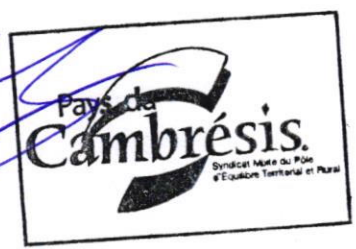
**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait en séance à la date que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Sylvain TRANOY



Publié le ..... 20 DEC. 2021

Certifié exécutoire le ..... 20 DEC. 2021

Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CAMBRAI le